



Réunion des points focaux du programme MASE pour l'échange et le partage d'informations maritimes

Allocution de M. Jean Claude de l'Estrac, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

Thème : l'avancement du programme régional MASE de sécurité maritime

Port-Louis, Maurice, 29 avril 2014

Monsieur le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et du Commerce international de la République de Maurice,

Monsieur le délégué de l'Union européenne,

Mesdames, Messieurs les représentants du corps diplomatique,

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations régionales et internationales,

Mesdames et Messieurs les Officiers de liaison et points focaux,

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,



Vous me permettrez d'exprimer tout d'abord ma satisfaction de voir réuni ici, à Port Louis, l'ensemble des acteurs impliqués dans le programme de promotion de la sécurité maritime (MASE). Votre présence est un nouveau témoignage de la volonté de nos Etats de l'Afrique orientale, australe et de l'océan Indien de coopérer étroitement à la mise en place de ce nécessaire projet de sécurisation de nos espaces maritimes.

Nous savons que 90% du commerce mondial emprunte aujourd'hui les voies maritimes. Et si les progrès technologiques facilitent l'accès aux immenses richesses naturelles que recèlent nos océans, l'insécurité en mer est aujourd'hui un obstacle qui empêche la pleine jouissance de ces opportunités. Elle est un frein à l'émergence d'une région de stabilité et de croissance durable.

Un rapport récent de la Banque mondiale démontre que l'ensemble des circuits économiques des Etats littoraux ou enclavés de notre région est affecté par des surcoûts de transport maritime. En effet, la piraterie au large des côtes somaliennes, menace la plus connue qui pèse sur notre région, a provoqué un renchérissement général du



coût du transport maritime, ce qui provoque une augmentation du coût de la vie pour nos populations. Elle a aussi produit des détournements de trafic ainsi qu'une diminution de l'activité touristique et des traumatismes humains dans plusieurs de nos Etats.

Il est donc indispensable que nos Etats réagissent pour s'assurer que nos espaces maritimes ne deviennent une zone de non-droit exploitée par des réseaux criminels ramifiés à l'échelle mondiale.

Notre région a réagi par des initiatives concrètes.

D'abord, par l'adoption, par 21 Etats, du Code de conduite de Djibouti, sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI). Cet outil de coopération pose les principes et méthodes d'une action collective permettant aux Etats d'améliorer la sécurité de l'environnement maritime contre la menace de piraterie.

Avec le soutien de plusieurs partenaires, dont l'Union européenne, l'OMI a fait mieux. Un réseau de centres de partage d'information et un centre de formation et de documentation ont été créés. Ces structures existent aujourd'hui au Kenya, en Tanzanie et à Djibouti. Nous discuterons au cours de notre réunion de la nécessité de



créer de tels centres dans le sud-ouest de l'océan Indien en réfléchissant d'abord aux modalités techniques et aux justifications de ces installations.

Nos Etats ont également réagi en élaborant la stratégie régionale de sécurité maritime pour les pays d'Afrique orientale, australe et de l'océan Indien, adoptée au cours de la réunion ministérielle de Maurice le 7 octobre 2010. Cette stratégie a permis d'élargir le champ d'intervention au-delà de la piraterie. Elle a donné la base du programme MASE soutenu par l'Union européenne, et dont la mise en œuvre, par les organisations régionales, a commencé en 2012.

Succédant à la Commission de l'océan Indien, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (l'IGAD) – dont je salue les représentants - a pris la charge de la coordination d'ensemble de cet important programme.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes à présent à un tournant décisif. Nous devons prouver notre détermination à produire des résultats encore plus concrets, et prendre les décisions qui vont permettre à nos Etats de compléter une architecture capable de nous donner les moyens de



réaliser l'objectif de mise en œuvre d'opérations coordonnées de sécurité maritime.

La crise induite par la piraterie somalienne a révélé la dépendance de notre région à l'égard de pourvoyeurs extérieurs de sécurité : Union européenne, OTAN, et autres coalitions et nations. Nous en sommes reconnaissants mais il s'agit aujourd'hui de traduire en action nos engagements régionaux et continentaux afin de réduire cette dépendance à l'égard du reste du monde. Il s'agit de participer activement à restaurer la sécurité de la navigation sur les routes maritimes de l'océan Indien qui sont, nous l'avons dit, des artères vitales du commerce mondial. Il s'agit, au final, de garantir la sécurité de nos propres populations et d'assurer la pérennité de nos activités économiques maritimes littorales ou hauturières.

Pour se faire, la pleine appropriation du programme MASE par nos décideurs politiques, les agences chargées de l'action en mer des Etats, les organisations régionales et nos partenaires directs, est indispensable.

Dans le cadre de son mandat, la Commission de l'océan Indien vous a donc réunis pour décider des moyens à



mobiliser pour franchir la prochaine étape: celle des opérations de sécurité maritime et du développement des capacités maritimes nationales et régionales pour l'action en mer.

Avant d'envisager de conduire des opérations coordonnées en mer, il nous faut disposer d'un outil d'information et d'analyse du trafic maritime. C'est là que se pose la question de la mise en place d'un centre de fusion d'informations maritimes dans notre région du sud-ouest de l'océan Indien. Un tel centre constitue un outil de coopération indispensable au succès des opérations de sécurité maritime par sa fonction d'échange et de partage de l'information maritime collectée par chacun de nos Etats.

La localisation de ce centre de fusion fait encore l'objet de discussions. Lors du dernier Conseil des ministres de la COI, qui s'est tenu le 11 avril dernier à Moroni, nos ministres ont décidé qu'il était nécessaire de poursuivre les échanges pour mesurer plus justement les implications de la création d'un tel centre et pour aboutir à une position acceptable à tous.



Je ne doute pas que nos pays membres s'entendront rapidement sur la localisation de ce centre afin que nous puissions respecter le calendrier de travail du programme MASE. Nous ne souhaitons pas donner le sentiment d'une tergiversation.

Cette question mérite également d'être discutée avec les autres Etats côtiers de l'Afrique orientale et australe, dont ceux, membres de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), qui ne sont pas couverts par le programme MASE. De cette manière, ce centre régional de fusion d'informations maritimes consolidera l'édifice mis en place dans le cadre du programme sur les routes maritimes de l'océan Indien, le CRIMARIO.

Mesdames, Messieurs,

Je ne peux terminer sans remercier la communauté internationale et en particulier l'Union Européenne pour la reconnaissance des actions des organisations régionales dans le cadre de la lutte contre la piraterie.

C'est tout à l'honneur de l'Union européenne de soutenir notre mobilisation régionale qui permet à nos organisations régionales et à nos pays de coordonner



leurs actions entre eux ainsi qu'avec la communauté internationale. Grâce à cet appui, nous renforçons nos capacités régionales de réponse et d'action face aux crises et à l'insécurité maritime.

Preuve, s'il en fallait une, que nos organisations régionales ont la capacité d'être des acteurs de premier plan de la promotion de la sécurité maritime, la COI co-présidera, avec le Royaume-Uni, le groupe de travail sur le renforcement des capacités au sein du Groupe international de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes. Cette nomination sera effective suite à la session plénière du Groupe international de contact sur la piraterie qui se tiendra le 14 mai à New York et à laquelle je participerai. J'y vois une illustration de la confiance de nos partenaires et une expression de reconnaissance du rôle et du travail de nos organisations régionales – COMESA, IGAD, EAC et COI.

Je crois que notre mobilisation en Afrique orientale et australe et de l'océan Indien participe déjà à la mise en œuvre de la stratégie maritime de l'Union africaine pour les mers et les océans adoptée il y a quelques semaines. C'est la preuve que le programme MASE est résolument



volontariste et, par bien des aspects, innovant. Nous réitérons ici la détermination de la COI à jouer pleinement son rôle de catalyseur.

Je vous remercie.